



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE - 97 du 4 MARS 2019

**modifiant l'arrêté n°2019-DCAT-BEPE-52 du 13 février 2019
portant création d'un secteur d'information sur les sols sur le site
« Korsec et Fils - Décharge de METZERVISSE » à Metzervisse**

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté n°2019-DCAT-BEPE-52 du 13 février 2019 portant création d'un secteur d'information sur les sols sur le site « Korsec et Fils - Décharge de METZERVISSE » à Metzervisse ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Vu les observations effectuées par le maire de Metzervisse par mail du 18 février 2019 ;

Considérant que les activités exercées sur le site Korsec et Fils – Décharge de Metzervisse sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la fiche n°57SIS06296 relative à la décharge de Metzervisse suite aux observations effectuées par le maire de cette même commune ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

A R R E T E

Article 1 :

La fiche n°57SIS06296 annexée à l'arrêté n°2019-DCAT-BEPE-52 du 13 février 2019 est modifiée et remplacée par celle jointe au présent arrêté.

Article 2 :

Les autres articles restent inchangés.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metzervisse, le Président de la Communauté de Communes Arc Mosellan, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, le Directeur Départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU



Identification

Identifiant	57SIS06296
Nom usuel	Korsec et Fils - Décharge de METZERVISSE
Adresse	La Grande Friche
Lieu-dit	
Département	MOSELLE - 57
Commune principale	METZERVISSE - 57465
Caractéristiques du SIS	Ce site a accueilli, de 1981 à 2000, les activités de la société KORSEC et Fils, autorisée au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à exploiter un dépôt de matières plastiques issues du broyage des véhicules et équipements électroménagers. La société KORSEC et Fils a été placée en liquidation judiciaire en 2000.
Etat technique	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral
Observations	Il s'agit d'un dépôt de déchets qui n'a pas fait l'objet d'une remise en état conforme aux dispositions prévues par le code de l'environnement . Les résultats d'analyses réalisées sur les eaux présentes dans le fond de stock de déchets indiquent une contamination organique dans ces déchets, ainsi que des traces de polychlorobiphényles.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	57.0026	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=57.0026

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	937613.0 , 6917851.0 (Lambert 93)
Superficie totale	283991 m ²
Perimètre total	3689 m

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2019 DCAT-BEPE- 97 du 4 MARS 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le secrétaire Général


Olivier DELCAYROU

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
METZERVISSE	36	221	13/11/2017

Documents

Cartographie



